

REUNIONS DE QUARTIER 19-23 JUIN 2023

SUITES DONNEES AUX PRECEDENTES REUNIONS DE QUARTIER

Elles se sont déroulées du 3 au 7 octobre 2022

Ci-dessous : principales demandes qui avaient été faites et les réponses apportées.

DEMANDES	SUIVI
<p>SECURITE</p> <p>Rte de Sennely, mettre panneau 70 avant entrée dans le village</p> <p>Rue Neuve en sens interdit</p> <p>Installer écluse chemin du Paradis</p> <p>Mettre interdit au + 3.5 t rue du pré aux moines</p> <p>Pose de radars coercitifs (pour amendes)</p> <p>Poser des miroirs aux Cailloux</p>	<p>Dépend du département : sa politique est de ne pas abuser des panneaux 70</p> <p>Réflexion menée par commission sécurité</p> <p>Arrêté pris, en attente panneaux (ont été ajoutés : rue de la Rampe, du Colombier, du Pré aux Moines et chemin du Paradis)</p> <p>Du ressort de l'état sur grands axes</p>
<p>ENVIRONNEMENT/ECONOMIES D'ENERGIE</p> <p>Installer chauffe-eaux solaires bâtiments publics</p> <p>Que faire contre invasion par plantes de la Bergeresse ?</p> <p>Problème des ragondins dans la Bergeresse</p> <p>Conteneurs pas assez souvent ramassés</p> <p>Demander Sictom ramasser autour déchèterie</p> <p>Demander conteneurs supp côté sud de la commune</p> <p>Avoir le droit de brûler dans les lieux-dits</p>	<p>Action en cours par SMBL</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>} demandé au SICTOM (pas de retour à ce jour)</p> </div> <p>Interdit par la Préfecture</p>
<p>ENERGIE</p> <p>Mettre LED</p> <p>Installer systèmes de détecteur de présence</p> <p>Chemin du ht verger : pas d'éclairage = gêne pour déplacements des enfants</p> <p>Eclairage devant le périscolaire</p> <p>LM Alarme toujours allumé</p>	<p>Rénovation de tout l'éclairage public en 2023</p> <p>A voir suite rétrocession bords chemin</p>
<p>PARKINGS</p> <p>Temps limité de stationnement pl église</p> <p>Faire passage piéton/vélo sur emplacement réservé entre pl prieuré/pl église</p>	<p>Lier avec révision du PLU (propriétaire concerné rencontré)</p>
<p>DIVERS</p> <p>Poteaux vs enterrer (associer les hab)</p> <p>Informers les personnes concernées du taux de CVM</p> <p>Fournir des bouteilles d'eau aux personnes concernées par le problème des CVM</p> <p>Revoir revêtement chemin des Prateaux</p>	<p>Décision prise lors des réunions de juin 2023</p> <p>Courrier envoyé à toutes les habitations des lieux-dits</p> <p>Fait sur demande</p> <p>Non, mais aménagement des fossés et des accotements puis recalibrage du chemin et mise en place de ralentisseurs calcaire (été/automne)</p>

INFORMATIONS

1) Ferme solaire au lieu-dit Le Cercle

Toutes les études ont été réalisées (étude pédologique, étude faune/flore) et toutes autorisent le projet. La ferme solaire verra donc le jour.

Luxel a mandaté un bureau d'études pour réfléchir à l'installation d'éleveurs sur le site. Il a rendu ses conclusions : deux projets concernant quatre éleveurs sont à l'étude (élevage de moutons et d'alpagas) Dépôt du permis de construire prévu septembre 2023.

2) Révision du PLU

Une révision complète de notre PLU qui a été approuvé en 2005 vient d'être lancée. Le Bureau d'étude qui nous accompagnera dans cette étude sera La société « Parenthèses Urbaines » dont le siège est à Saint-Avertin près de Tours.

Cette révision va démarrer avant fin juin et devrait se terminer courant 2025. Nous essaierons d'être le plus transparent possible vis-à-vis des viennois durant toute la durée de cette opération qui va impacter l'avenir de notre territoire.

Cette étude se déroulera de la manière suivante :

Tout d'abord, la réalisation d'un diagnostic de l'ensemble du territoire y compris environnemental d'ici la fin de cette année 2023.

Puis en s'appuyant sur ce diagnostic la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui définira les différents objectifs d'évolution de notre commune au plus tard au printemps 2024. Ensuite le PADD nous permettra de définir le règlement écrit de chaque zonage du PLU ainsi que les limites de ces zonages durant l'été et l'automne 2024.

Enfin le dossier final sera soumis au public lors d'une enquête publique durant laquelle chacun pourra donner son avis et ses remarques, celle-ci devrait se dérouler au printemps 2025.

Le Conseil municipal devrait pouvoir approuver ce nouveau PLU au plus tard à la rentrée 2025 après avoir pris en compte les avis issus de l'enquête publique.

3) Musée

Le musée souffre d'une très faible fréquentation due, au moins, à deux raisons : d'une part, les locaux ne sont pas adaptés ; d'autre part, il manque des bénévoles pour organiser les visites.

La commission culture conduit une réflexion sur un éventuel déménagement dans un autre local. Quoi qu'il en soit, que le musée parte ou reste au lieu actuel, il manque de personnes pour l'ouvrir aux visiteurs. Merci pour les personnes désireuses d'être bénévoles au musée de transmettre leurs coordonnées à la mairie. Une réunion sera ensuite organisée avec la commune et la SAHV.

4) Plateaux surélevés

Travaux du 31 mai jusqu'au 28 juin environ

Information donnée lors de la réunion publique thématique sécurité routière en janvier 2022 et des réunions de quartier de mai et octobre 2022. Courrier envoyé aux riverains en mars 2022 pour leur présenter le projet. Déviation du 12 au 28 juin. Itinéraires donnés par les services du CD45 : poids lourds (par Jargeau), automobiles (par chemin des marnes/rte de Jargeau)

Courriers envoyés aux riverains des travaux, riverains de la déviation et riverains rue Neuve. Pour ces derniers, courrier pour leur dire que la sortie rue Neuve/rte d'Orléans interdite pendant la durée des travaux pour des raisons de sécurité (demandé par l'entreprise)

Après réunion avec l'entreprise le 19 juin, les plateaux seront terminés le 23 juin. Il faudra ensuite (les 26 et 27 juin) faire les marquages au sol et installer les panneaux. Le chantier sera donc totalement fini à la date initialement annoncée.

5) Suite conférence citoyenne eau

La conférence citoyenne sur l'eau s'est tenue le 13 avril. Elle fait suite à une réunion publique thématique organisée en février.

Parmi ses principales recommandations :

- Entamer les travaux sans attendre le transfert de la compétence à la Communauté de Communes des Loges
- Assurer les travaux, même coûteux, pour garantir la santé par la distribution d'une eau potable, quel que soit le nombre d'habitants à en profiter
- Lutte contre les CVM : priorité n°1 (eau et assainissement confondus)
- Priorité donnée à la lutte contre les CVM et donc au remplacement des canalisations infectées
- Pour ce qui concerne les travaux d'assainissement, priorité est donnée à la mise en séparatif
- Le financement sera assuré par une ponction sur la réserve budgétaire de l'ordre de 200 000 puis 150 000 euros/an
- La Conférence reconnaît que l'augmentation des tarifs est incontournable, au vu des travaux envisagés. Cette augmentation a comme objectif de rembourser, au moins en partie, les emprunts.

Il faudra augmenter le tarif eau de 1,00 €/m³ à 1,36 €/m³ et le tarif assainissement de 1,11 €/m³ à 1,66 €/m³ au 01/01/24 (au maximum et en fonction des conditions de prêt). L'objectif est d'augmenter du moins qu'il sera possible.

De 1ers travaux de changement de canalisations (celles étant les plus concernées par des taux élevés de CVM) auront lieu cette année route de Sennely, Bel Air et la Trépinrière pour la somme de 75 000 euros.

6) Piste cyclable

La liaison entre Tigy et Vienne-en-Val apparaît dans le schéma directeur des mobilités du département validé à la fin de l'année 2022. Le département considère cette liaison comme un itinéraire secondaire, ce qui signifie ici un financement à 50% par le CD 45 sur les portions hors agglomération

Financements :

Département : 34% (125.000€) => 50% de la partie hors agglomération

Communes et CCL : 20% (74.000€)

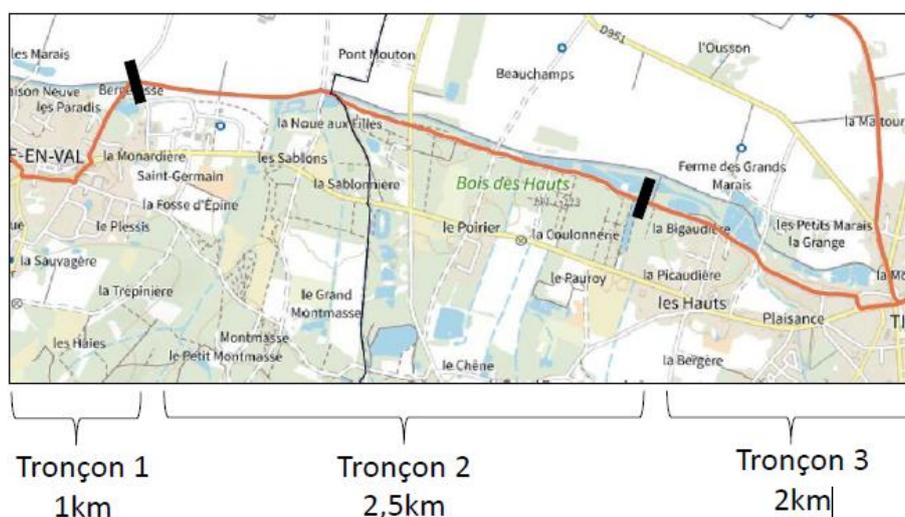
Fonds Mobilités Actives (Etat) : 46% (171.000€)

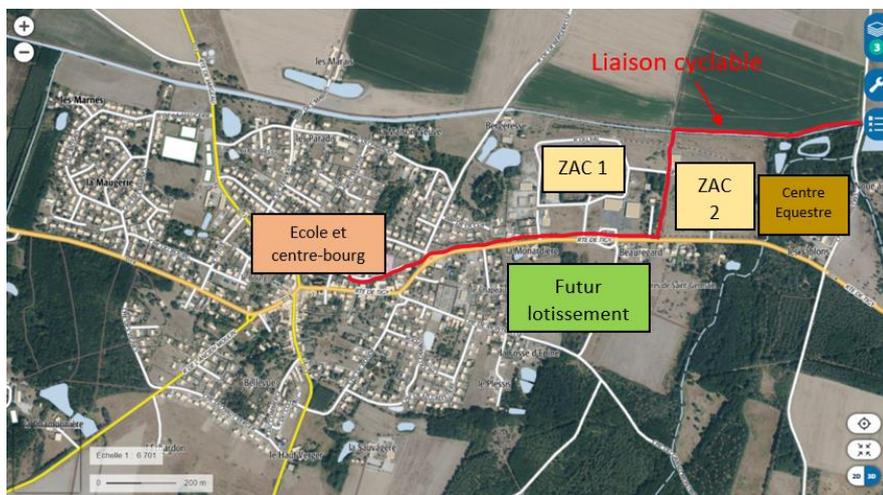
TOTAL : 370.000€

Date prévisionnelle de mise en service : printemps/été 2024.

On peut diviser la liaison en 3 tronçons :

- Tronçon 1 : Vienne-en-Val en agglomération
- Tronçon 2 : partie hors agglomération
- Tronçon 3 : Tigy en agglomération





7) Diagnostic école

Notre école est vieillissante. Nous allons recruter un bureau d'études (consultation en cours jusque début juillet) pour réaliser un diagnostic exhaustif pour chaque bâtiment avec proposition de travaux et coût. Il aura lieu cet automne. Tous les usagers de l'école seront associés à la réflexion : enseignants, représentants de parents d'élèves, personnel communal, élus. Une réunion publique thématique ouverte à tous les habitants sera organisée pour présenter les résultats du diagnostic

8) Réserve d'eau de pluie

A la fin de l'hiver dernier, une réserve d'eau de pluie d'une contenance de 20 m³ a été installée aux ateliers. Le personnel des services techniques s'en servira cet été pour arroser les massifs de la commune. Nous préserverons ainsi nos plantations tout en respectant les mesures de restriction d'usage de l'eau.

9) Embellissement de la commune

La commune a obtenu sa 1^{ère} fleur au palmarès 2022 du label des Villes et Villages Fleuris. C'est un label national. Comme il est écrit dans la lettre de l'Agence Régionale pour le Fleurissement, « *cette récompense atteste de votre engagement pour la promotion et la valorisation du cadre de vie de votre commune et c'est aussi une reconnaissance du savoir-faire de vos agents* ». Nos panneaux nous ont été remis au cours d'une cérémonie au Conseil Régional en décembre 2022.

En avril, des mosaïques ont été installées sur la façade de la mairie, l'une représentant Marianne et les trois autres reprenant la devise de la France.

10) Prestataire cantine scolaire

Les parents, comme les élus des communes de Vienne et Tigy, étaient mécontents du prestataire cantine Elior. Décision a été prise d'en changer. Une nouvelle entreprise a été choisie : Restauval.

Que l'on change ou non de prestataire, une augmentation des tarifs de la restauration scolaire était inévitable. Une discussion va être conduite, à la fin du mois de juin, à ce sujet avec les Représentants des Parents d'Elèves.

11) Chapeau à 3 cornes

Le premier projet d'aménagement présenté par l'aménageur a été refusé suite à une fouille archéologique, un problème d'aménagement du carrefour avec la RD14 et la découverte d'une zone humide. Après plusieurs échanges avec le département et suite au retour de l'avis des archéologues, un nouveau permis d'aménager est en cours d'instruction.

12) Gens Du Voyage

Du dimanche 28 mai au dimanche 4 juin, des gens du voyage ont occupé le terrain situé entre la station d'épuration et la Bergeresse.

Dès le 28 mai, deux adjoints se sont rendus sur place accompagnés par les gendarmes. Ces derniers n'ont pas réussi à empêcher l'installation des GDV. Ils ont déclaré quitter les lieux le dimanche 4 juin. Mardi 30 mai, le maire est allé les voir accompagné d'un huissier pour qu'il fasse un constat d'occupation illégale du terrain. Il leur a dit que, s'ils ne partaient pas à la date dite, il engagerait une procédure de référé.

Il est retourné les voir le jeudi 1^{er} juin.

A la date dite, les GDV ont quitté les lieux laissant le terrain et la Bergeresse propres. Le samedi précédent, ils ont apporté de l'argent en guise de paiement de l'eau et électricité.

Nous nous sommes aperçus, à cette occasion, qu'il y avait une faille dans nos aménagements anti-intrusion. Nous y avons en partie remédié dès le lundi 5 juin.

Une tranchée a été creusée en parallèle de la route, un peu à l'intérieur du terrain.

Deux remarques pour finir sur ce sujet :

- 1) Cet épisode a provoqué de l'agitation sur les réseaux sociaux. Chacun sait que la porte du maire est toujours ouverte, que la commune pratique une politique de concertation avec la population : les canaux de discussion sont donc nombreux et accessibles. Il est tout à fait logique que de tels événements suscitent des réactions : il est plus constructif de venir en discuter avec le maire directement. A préciser : la mairie n'a pas de page Facebook.
- 2) Notre objectif est de faire en sorte que les gens du voyage ne puissent pas s'installer. Si, malgré toutes nos précautions, ils y sont arrivés, deux impératifs doivent guider notre conduite : faire en sorte qu'ils partent le plus rapidement possible, leur accorder le respect que l'on doit à toute personne, qu'elle soit sédentaire ou nomade.

13) Fibre

Ces informations datent de mi-juin.

Toujours des difficultés dans le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire français, notamment pour les « raccords longs ». L'objectif demeure néanmoins de permettre à tous les logements d'être raccordés pour fin 2023. C'est d'autant plus impératif que la fin du réseau cuivre est prévue pour bientôt.

Nous avons redit notre opposition à la pose de poteaux, hormis pour le chemin de Préfontaine

14) Cabinet de kinés

La propriétaire du cabinet de kinésithérapie désirait le vendre. Si nous ne lui achetions pas, nous risquons de le perdre. C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal s'est prononcé pour l'achat par la commune. Cela a été signé le 31 mai dernier, pour 230 000 euros plus 20 000 euros de matériel.

Un bail a été signé dans la foulée avec les quatre kinés sur 6 ans avec un loyer global de 1450 euros mensuel.

Le financement de l'opération est assuré par une subvention de 130 000 euros de la part de la Communauté de Communes des Loges et un prêt de 120 000 : les mensualités sont couvertes par le loyer.